

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 5 août 2021, 20 heures.**

**Président :** Roger BELOT.

**Secrétaire :** Mélanie SOITTOUX.

**Présents :** Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, François AYMONIER, Mélanie SOITTOUX, Xavier THOLLET, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER, Matthieu CASSEZ, Claude WATIEZ, Yves BALANCHE.

**Absents excusés :** Elodie GUYOT, procuration à François AYMONIER ; Marielle SALVI, procuration à Claudine Bulle LESCOFFIT ; Sophie BILLET, Julien MEJEAN, Marion ZURBACH.

Le maire vérifie le quorum et ouvre la séance à 20 heures. Mélanie SOITTOUX est désignée comme secrétaire de séance.

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2021.**

Ne recueillant aucune observation ou demande de modification, le Maire constate que le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2021.

**2) Aire de jeux et terrain multisports.**

Le maire rappelle le projet du Conseil Municipal de créer une aire de jeux avec un équipement multisports entre l'ex presbytère et la mairie.

Le dossier technique comporte :

- D'une part le terrassement et la création d'une plate-forme,
- D'autre part l'acquisition d'un équipement multisports.

L'équipement multisports est choisi, son coût est de 52 084 euros HT (Entreprise SADT). Le choix s'est porté sur un terrain avec barrières bois et peinture des pièces métalliques, coloris vert.

S'agissant du terrassement et de la création de la plate-forme, une consultation a été organisée par la commune auprès des 5 entreprises de BTP dont le siège est le plus proche du village : BONNEFOY, BOUCARD, COLAS, MESNIER et VERMOT. L'entreprise BONNEFOY a répondu qu'elle ne ferait pas d'offres. A la date limite de dépôt des plis, seules COLAS et VERMOT ont fait des offres. La Commission compétente s'est réunie vendredi 30 juillet 2021 à 11 heures. Après analyse des offres et débats, elle a décidé de proposer au Conseil Municipal de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 73 160,70 euros HT.

Le maire précise que les honoraires du maître d'œuvre s'élèvent à 5398,40 euros HT.

Le montant total de la dépense est de 130 543,10 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confirmer le choix de la commission de retenir l'entreprise COLAS pour assurer le terrassement et la création de la plateforme, pour un montant de 73 160,70 euros HT, d'accepter les honoraires du maître d'œuvre au montant de 5398,40 euros HT, et de confirmer le choix de l'entreprise SADT pour l'acquisition du terrain multisports et des agrès ainsi que la pose de ces équipements.

Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux de terrassement et de création d'une plate-forme, aux honoraires du maître d'œuvre et à l'acquisition du terrain multisports et de ses agrès ainsi que la pose de ces équipements. Il confirme l'autorisation donnée au maire le 2 juillet 2021 de déposer des dossiers de demandes de subvention au montant rectifié de 130 543,10 euros HT auprès du Département, de la Région, de la CAF, de Jeunesse et Sports et le cas échéant de l'Etat.

**Votes : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

### 3) Convention de servitude avec ENEDIS.

Le maire indique que ENEDIS doit poser un câble souterrain (ligne basse tension) d'environ 60 m le long de la Grande Rue, en face des ateliers municipaux. Par cette convention la Commune autorise ENEDIS à pratiquer une saignée et à utiliser le sol et le sous-sol communal de la parcelle ZT 001.

Le maire propose au Conseil d'accepter cette servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette servitude et d'autoriser le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS

Votes : 12          Pour : 12          Contre : 0          Abstention : 0

### 4) Divers.

#### Le point sur les travaux en cours :

- **Les accès entre la Grande Rue et la voie piétonne** : il est nécessaire d'affiner le grain de la terre pour poursuivre le travail, un petit tracteur avec outil adapté sera loué à cet effet.
- **Le chantier de l'AEP des Granges Berrard** : Le chantier suit son cours, les raccordements autour du réservoir sont achevés. Des finitions sont en cours.
- **L'ASA des Buclés** : 4 pistes ont été réalisées, lors d'une réunion de chantier jeudi 29 juillet, il a été constaté que le travail est bien fait. L'entreprise interrompt le chantier en août pour le reprendre en septembre-octobre 2021. Le plan des pistes a été conçu de manière à ce qu'elles se terminent en cul de sac pour éviter les circuits de véhicules à moteur notamment 4X4 et quads, dont la circulation trouble la paix de la forêt et met en péril la faune la flore. Il est rappelé que la forêt est un lieu de détente pour les promeneurs, piétons et vététistes, la forêt a une fonction régulatrice pour l'environnement ; Bien entendu, c'est aussi le lieu de travail des forestiers. Il est prévu que les accès des pistes soient interdits aux véhicules à moteur par des blocs de pierre ou des troncs d'arbres.
- **Les semis de jachères fleuries** : Du fait du temps pluvieux, les fleurs ont un peu de mal à sortir. Certains enfants, notamment les auteurs des dessins des panneaux sont, à juste raison, fiers de leur travail, plusieurs touristes sont sensibles à cette initiative.
- **Le remplacement du lampadaire devant le Proxi** : L'assureur a pris en compte le sinistre ; reste l'intervention de l'entreprise (en congé en ce moment).

#### Les chantiers à venir :

- **Le remplacement du sol de la crèche** : à partir du 9 août. La remise en place de la structure bois sera réalisée le 11 août, une entreprise de nettoyage interviendra le 12 août. Tout devrait être prêt pour la réouverture de la crèche le 16 août.
- **La mise en sécurité de l'école** : à partir du 18 août. Intervention de l'entreprise FCE de Levier.
- **La réfection du monument aux morts** : avant de rappeler l'entreprise qui devrait intervenir, le maire demande aux élus comment ils se positionnent sur le changement des plaques en marbre sachant que la gravure revient cher. A l'unanimité les avis sont en faveur du remplacement des plaques actuelles qui sont passablement endommagées.
- **Le renforcement de la protection de sécurité du captage du Vourbey** : A la demande de la Pastorale, une visite sur site a été organisée avec les élus. Ils ont pu constater que le site a été enclos d'une barrière avec 3 fils lisses. Le travail a été très bien fait. L'arrêté de protection prévoyant du fil de fer barbelé et d'une hauteur plus élevée, les élus décident de poser des piquets intermédiaires à ceux existants mais à la bonne hauteur, et l'achat de 600 m de fils de fer barbelés. Les achats seront effectués et une journée de « corvée » sera fixée pour voir si ce travail est réalisable par nos moyens propres avec les employés communaux ou s'il ne serait pas nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée.

- **Marquage au sol** : à partir du 9 août en principe. On demandera également un passage piéton sur la D6 à hauteur de l'embranchement sur Haute-Joux (Snabeudzi).
- **Point sur l'extinction de l'éclairage public** : Le travail de mise en extinction n'a pas été réalisé conformément à notre demande, il est possible que l'expérimentation doive être poursuivie une fois que la mise en extinction aura été conforme à nos demandes.
- **Point sur la scierie** : de nombreuses tuiles sont à remplacer. Il faut reprendre la mission qui a été confiée au Département et travailler sur l'avenir de notre scierie en s'informant de ce qu'il serait possible de faire pour créer une filière bois, développer la valorisation du bois si possible dans le cadre de l'économie circulaire.

**Information à la population : en raison des fortes pluies** qui entraînent des inondations, il est demandé à la population d'éviter de boucher les regards d'eau de pluie avec des graviers et /ou divers déchets, dont **la tonte de l'herbe** qui fait bouchon et génère des inondations par temps de forte pluie. **Merci de ne pas laisser la tonte de l'herbe sur la route ou à proximité des regards, et de dégager au maximum les abords des regards qui sont devant chez vous** et/ou de signaler en mairie l'ensablement ou l'obstruction de ces regards.

### **Les animations passées :**

**Le feu d'artifice** à l'occasion de la Fête Nationale qui devait être tiré le 16 juillet a été reporté au dimanche 18 juillet 2021 en raison des intempéries. Merci au Ski Club qui a organisé et animé la buvette en respectant les restrictions sanitaires.

Le jeudi 22 juillet, les élus ont accueilli les membres représentants de l'association Via Francigéna qui effectuent le parcours de Canterbury à Rome. Un apéritif a été offert en mairie et un repas pique-nique a été servi sur les tables posées à proximité du terrain de pétanque.

Le vendredi 23 juillet, le village devait accueillir un spectacle co-organisé par la CCLMHD et la compagnie Sarbacane Théâtre dans le cadre du festival « Transhumance ». La Commune a demandé le report de ce spectacle qui avait fait l'objet d'une seule information numérique (réseaux sociaux) mais d'aucun affichage au sein du village. La population locale n'a donc pas reçu l'information habituelle à ce genre d'animation alors même que la Commune est sollicitée de participer à hauteur de 1830 euros. Les élus ont estimé que les animations que la Commune finance doivent être en priorité destinées à la population du village et que financer un spectacle alors que les gens des Fourgs n'en soient même pas avertis est apparu inadmissible à leurs yeux.

La Compagnie SARBACANE a cru bon d'étaler ce litige sur la place publique à travers un article paru dans L'Est Républicain le samedi 24 juillet. La Commune proposera à la CCLMHD un protocole des conditions que souhaite poser la Commune en pareil cas, afin que ce genre d'incident, navrant ne se reproduise pas. Une réunion entre la CCLMHD, la Compagnie SARBACANE et Les Fourgs est prévue fin août sur la demande de la Commune adressée au Président de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de ce festival « Transhumance » le village a accueilli pendant deux semaines, un libraire ambulant et sa librairie mobile qui a organisé en partenariat avec la bibliothèque, deux animations : jeudi 29 juillet, un « apéro lecture » devant la chapelle du Tourillot, et le vendredi 30 juillet à 16h à la bibliothèque, un goûter-lecture. Ces deux animations ont été très réussies.

Le dimanche 25 juillet, le Comité des Fêtes relançait une animation, réduite par les mesures sanitaires restrictives, avec la soupe aux pois à l'emporter à midi, et le tir d'un magnifique feu d'artifice depuis le Tourillot, le soir.

**Du nouveau au secrétariat de mairie :**

**A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, vous serez reçus au secrétariat par :**

**Madame Marie PELLEGRINI, rédactrice ;**

**Madame Albina KAJTAZAJ, secrétaire comptable ;**

**Madame Kelly GENRE GRANPIERRE, secrétaire accueil.**

Le mois de juillet a été rendu difficile du fait des congés mais aussi du fait du remplacement par des matériels plus performant du parc de nos ordinateurs. Toutes les connexions n'ont pas pu être faites dans un délai convenable et le service au public, aux fournisseurs, à tous nos partenaires, publics et privés, s'en est ressenti.

**Et à l'Agence postale communale :**

A l'Agence postale communale vous êtes reçus par Madame Vanessa REOT depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. A noter que les **2 derniers samedis du mois d'août (21 et 28 août) l'agence postale sera fermée exceptionnellement.**

**Du changement aussi à la Crèche en perspective :** Madame Julie MANGEL, directrice, est appelée à un emploi similaire plus proche de son domicile. C'est Madame Charline GIRARDOT qui sera appelée à lui succéder. La période de passation des compétences se fera sur toute la durée de l'année scolaire à venir, Madame MANGEL se rendant disponible pour les Fourgs en principe une journée par semaine. Tant le personnel que les familles apprécieront sans doute que Familles Rurales ait choisi une transition douce.

**Le cabinet pluridisciplinaire** (ostéopathe, hypnothérapeute, naturothérapeute) s'est constitué rapidement une importante clientèle qui conduit les praticiennes à demander à la mairie la location d'une pièce supplémentaire. D'autant qu'une 4<sup>ème</sup> praticienne devrait rejoindre prochainement le Cabinet. Les élus sont unanimement d'accord avec la location supplémentaire.

**Un commerce ambulant** demande à la commune de l'autoriser à venir un soir par semaine (poulet rôti ou jambonneau/ pommes de terre) proposer à l'emporter ses préparations à la population. La soirée du jeudi pourrait lui être proposé sous réserve d'un contact préalable avec les restaurants du village.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h20

Prochaine réunion à fixer en septembre 2021.

Le Maire,

Roger BELOT



Le Secrétaire,